

*L'Adresse—M. Francis*

fonctionnaires fédéraux, prétendant, à l'instar de la National Citizens Coalition, qu'elle mènerait le pays à la ruine.

Sauf erreur, le candidat conservateur a dit aujourd'hui, dans le cadre d'une émission d'affaires publiques, qu'il approuvait vraiment l'indexation des pensions. Ma foi, monsieur l'Orateur, il avait donc pris soin de garder la chose secrète pour ne la dévoiler qu'à la toute dernière minute, soit peu de temps avant la tenue du scrutin de lundi prochain dans cette circonscription peuplée en grande partie de fonctionnaires. J'ai posé cette question aux électeurs: «Est-ce vraiment l'homme que vous voulez mandater pour vous représenter quand il s'agira de négocier les mesures législatives relatives au régime de pensions des employés de la Fonction publique?» Le discours du trône annonce l'adoption prochaine d'une telle mesure. Il prévoit qu'on apportera des modifications à la loi sur la pension de la Fonction publique de façon que les pensions des fonctionnaires augmentent en fonction de l'augmentation des contributions.

Je me souviens des déclarations faites en mars par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) en réponse à l'énoncé de politique qu'avait présenté le président du Conseil du Trésor. Celui-ci avait alors dit qu'on apporterait certains changements, que le gouvernement ne tolérerait plus que des fonctionnaires prennent leur retraite le 31 décembre pour bénéficier de l'indexation de leur pension, que, lentement mais progressivement, il ferait passer de 55 ans à 60 ans l'âge de l'indexation, et que tous les trois ans, on vérifierait l'état des réserves de la caisse de retraite. Compte tenu de l'intérêt de 9½ p. 100 que le gouvernement vient d'accorder pour la dernière émission d'obligations, je suis sûr qu'il y aura suffisamment de fonds dans la caisse pour couvrir les frais de l'indexation.

À la population d'Ottawa et aux fonctionnaires, je rappelle que le gouvernement a accordé l'indexation en fonction du coût de la vie en se fondant sur une base actuarielle sûre grâce à un fonds qui est tellement bien nanti que c'en est presque un scandale puisqu'il augmente au rythme de plus de un milliard de dollars par an. Il existe pour le fonctionnaire à la retraite une protection qui l'assure que la hausse du coût de la vie ne grugera pas un peu chaque année la pension qu'il a pour vivre. Je suis fier d'être membre du parti qui a fait voter cette loi.

J'ai dit que les votants devraient faire un choix; il s'agit d'un choix très important. Je les invite à réfléchir sur le coût des pensions. Ils prétendent qu'ils ont un troisième choix puisqu'un candidat du Nouveau parti démocratique se présente dans cette circonscription. Dans le programme que ce parti propose, on ne lésine pas non plus sur les promesses. Ces gens-là n'acceptent ni l'analyse de notre économie ni les remèdes économiques que nous recommandons.

La grande faiblesse du Nouveau parti démocratique est son manque de discipline. Je me souviens de la dernière grève postale—que Dieu nous garde d'en avoir une autre semblable. Le candidat libéral d'Ottawa-Centre était alors ministre des Postes. Je me souviens du débat au cours duquel le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a dit que les postiers devraient obtenir l'augmentation de 40c. qu'ils exigeaient. Il n'y a pas eu, pendant ce débat, une seule critique formulée à l'égard des revendications syndicales. Je me souviens que Joe Davidson a dit que le diable emporte le public si le syndicat n'obtenait pas ce qu'il demandait. Je me souviens qu'il a

[M. Francis.]

comparu devant le comité de la Chambre qui étudiait les modifications à la loi sur les relations dans la Fonction publique, pour dire que le tarif postal devrait être de 25c. la lettre.

Il s'agissait d'un comité mixte auquel siégeait le député de Winnipeg-Nord-Centre qui confirmera, j'en suis sûr, ce que je viens de dire. Aucun membre de son parti n'a émis la moindre critique. Personne. Absolument personne. S'il y a actuellement un problème de parité salariale à la Fonction publique, si certains secteurs sont surpayés, si nous avons des syndicats extrêmement agressifs qui abusent du droit de grève—et si les postiers décident de débrayer de nouveau ils abusent de ce droit de grève—mettant à l'épreuve la patience du public et de ses représentants élus—je dirai que les membres de son parti ont une certaine part de responsabilité car ils les ont encouragés dans cette voie, ils se sont gardés de les blâmer, ils ont publié leurs responsabilités en prenant cette position. Encore une fois je dirai aux gens qui vont devoir voter . . .

● (2142)

**Une voix:** Il est vrai que c'est un bon employeur.

**M. Francis:** Je ne prétends pas qu'il y ait quoi que ce soit de parfait d'un côté ou de l'autre. J'estime que nous avons là un problème difficile et que les gens vont devoir faire un choix. Si nous devons adopter une politique d'austérité, et si certains salaires sont exagérés, nous devons nous demander comment cela est arrivé et qui sont les responsables de cet état de choses.

La Fonction publique canadienne réclame à cor et à cri qu'on fasse certaines choses. La Fonction publique servira le public. Elle sait qu'elle doit servir la volonté nationale. Elle demande qu'on reconnaisse ses mérites lorsqu'elle fait bien son travail. Les êtres humains qui la composent estiment avoir droit à leur dignité parce qu'ils font leur travail avec fierté et honnêteté. Ils n'aiment pas le gaspillage; ils n'aiment pas les irrégularités. Ils veulent que la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique soit modifiée de façon humaine. Ils se souviendront de ceux qui ont instauré la négociation collective.

D'après moi, les amendements que la Chambre finira par adopter seront plus conformes à la loi initiale qu'au bill C-28. Les fonctionnaires nous rappelleront que la loi sur l'emploi dans la Fonction publique exige également une révision en profondeur. Il faudra cependant attendre le rapport du comité spécial D'Avignon dont fait partie non seulement M. D'Avignon en qualité de président, mais M. Davidge représentant des travailleurs et M. Bruce Brittain, représentant l'employeur. Ils rappelleront que le gouvernement actuel a fait voter une loi accordant la pleine indexation de la pension des fonctionnaires.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Après s'être fait aiguillonner pendant 25 ans!

**M. Francis:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre ajoute que c'est après s'être fait aiguillonner pendant 25 ans. Je ne peux que louer sa persévérance à cet égard, mais il n'a jamais eu l'occasion de gouverner et il n'a jamais eu à prendre des mesures rigoureuses comme le gouvernement doit le faire aujourd'hui. D'ailleurs, bien d'autres pays ont les mêmes problèmes. Ce sera une lourde tâche pour ceux qui ont la responsabilité de parler au nom de la Capitale nationale et de la Fonction publique.